

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1552)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 288

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 6

I. – Rédiger ainsi la deuxième ligne des deux dernières colonnes du tableau de l’alinéa 5 :

«

165,1	-7,6
-------	------

 ».

II. – En conséquence, rédiger ainsi la dernière ligne des mêmes colonnes :

«

336,9	-13,3
-------	-------

 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les prévisions de dépenses et le solde du régime général et des régimes obligatoires de base doivent être modifiés de façon très limitée afin de tenir compte des dernières données connues sur l’objectif national de dépenses de l’assurance maladie.